

2024_SMPM n°6

Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup*

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2024-2025, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, pour la formation **PASS (Parcours d'accès spécifique de santé)**, est composée comme suit :

Président :

- **Georges LEONETTI**, Doyen UFR Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, PU-PH

Membres :

- **Jean-Michel VITON**, Directeur de l'Ecole de Médecine, PU-PH
- **Katia CHAUMOITRE**, Présidente Comité des Etudes, PU-PH
- **Régis GUIEU**, Professeur d'Université – Praticien Hospitalier
- **Pascal ADALIAN**, Professeur d'Université

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université